

Publication d'informations en matière de durabilité (résumé)

Aviva Investors – Global High Yield Bond Fund (ci-après le « Compartiment »)

L'objectif du Compartiment consiste à générer des revenus et à accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire tout en surperformant l'Indice de référence à long terme (5 ans ou plus).

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés du monde entier, en mettant l'accent sur l'Amérique du Nord et l'Europe. En particulier, à tout moment, le Compartiment investit au minimum les deux tiers de son actif net total (hors actifs liquides à titre accessoire, dépôts éligibles, instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire) dans des obligations dont la note est inférieure à BBB- d'après Standard and Poor's ou à Baa3 d'après Moody's, ou qui ne sont pas notées. Le Compartiment n'investit pas dans des actions ou d'autres droits de participation, ni dans des titres convertibles. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de son actif net total dans des instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net total dans des instruments additionnels de catégorie 1 (AT1) et des obligations contingentes convertibles. Le Compartiment peut également investir dans des actions ou parts d'OPCVM ou d'autres OPC.

La politique du Gestionnaire d'investissement tient compte des meilleures pratiques mondiales telles que les principes de gouvernance d'entreprise applicables à l'échelle mondiale de l'ICGN et les principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE, mais elle est également éclairée par la philosophie d'investissement du Gestionnaire d'investissement et de nombreuses années d'expérience en matière de gestion et de vote.

Le Compartiment investira uniquement dans des titres d'émetteurs qui appliquent des pratiques de gouvernance conformes aux normes de gouvernance nationales. Le Compartiment n'investira pas dans des titres d'émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales énoncées par les principes du Pacte mondial des Nations unies. Le Gestionnaire d'investissement évitera d'investir dans des titres d'émetteurs qui ne protègent pas les droits fondamentaux des investisseurs et des employés par le biais de pratiques de gestion saines ou qui sont impliqués dans des affaires d'évasion fiscale, de corruption ou d'autres scandales de gouvernance, à moins qu'ils n'aient pris des mesures correctives adéquates.

Le respect des critères de bonne gouvernance décrits dans le Règlement SFDR sera assuré en combinant une évaluation fondée sur les principes de l'UNGC (dans le cadre de la Politique d'exclusion de base ci-dessus) et une évaluation qualitative dans le cadre du processus de recherche des analystes d'investissement. De bons indicateurs de gouvernance constituent une composante importante des outils de notation ESG et de la recherche ESG du Gestionnaire d'investissement.

La fonction ESG d'Aviva Investors, composée de spécialistes de la gouvernance et de l'investissement responsable, fournit des analyses pour soutenir les équipes d'investissement du Gestionnaire d'investissement et les aider à établir une évaluation solide des bonnes pratiques de gouvernance.

Il est prévu que les indicateurs de durabilité présentés pour ce Compartiment comprendront, sans s'y limiter :

1. La mesure du portefeuille concernant tout revenu dérivé d'une activité exclue (par exemple, le charbon thermique)
2. Les incidents « graves » et « très graves » de l'UNGC évités et les commentaires sur toute exception
3. En outre, le Compartiment mesurera l'exposition aux indicateurs de Principales incidences négatives que le Gestionnaire d'investissement s'est engagé à privilégier dans sa déclaration relative aux principales incidences négatives. À titre de référence, cela inclut :
 - a. Indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - b. Indicateurs relatifs à des activités ayant un impact négatif sur les domaines sensibles à la biodiversité
 - c. Indicateurs relatifs à la mixité au sein des organes de gouvernance

Notre utilisation principale des données implique un filtrage des revenus afin d'évaluer le pourcentage des revenus d'un émetteur provenant d'activités économiques qui correspondent aux caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment, ou qui entrent en conflit avec les principes ESG, ainsi que les principaux indicateurs défavorables que nous nous sommes engagés à traiter en priorité en tant qu'entreprise, et que nous intégrerons pour examen par le Gestionnaire de Fonds.

Nous faisons appel à des fournisseurs tiers pour certaines données et, à ce titre, nous nous appuyons sur leurs méthodologies, ce qui peut signifier que certaines données sont estimées et/ou qu'Aviva Investors peut, de temps à autre, évaluer de manière incorrecte un titre, un émetteur ou un indice. Aviva Investors examinera périodiquement sa relation avec les fournisseurs de données ESG tiers, en prenant les mesures appropriées ou en faisant remonter les informations si cela est jugé nécessaire.

Aviva Investors adopte une approche entièrement intégrée de l'investissement et de la propriété, combinant les compétences de nos gestionnaires de fonds, analystes d'investissement et spécialistes ESG dans toutes les classes d'actifs. Au cours des forums de discussion quotidiens, hebdomadaires et trimestriels, nous surveillerons en permanence la gestion et les performances d'une entité, y compris les évolutions qui peuvent avoir un impact significatif sur la valorisation ou le profil de risque. Dans le cadre de notre analyse, nous suivons les domaines de performance, y compris la gestion des domaines ESG clés.

Nous pensons qu'un dialogue permanent et constructif avec les émetteurs, les entreprises et les représentants souverains est essentiel pour préserver et améliorer la valeur des actifs pour le compte de nos bénéficiaires et de nos clients. Il existe des politiques et procédures spécifiques qui assurent la gouvernance et le contrôle des exclusions du Compartiment et, le cas échéant, des activités de désinvestissement associées. Ces politiques et procédures sont axées sur une politique d'exclusion spécifique et l'intégration d'une bonne gouvernance.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.